

AMENDEMENT - Préserver la biodiversité du cours de la Bruche

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N° applicatif 10504

Exposé sommaire

La qualité des politiques publiques de la Collectivité se mesure à leur cohérence.

Les projets routiers de la Collectivité ne peuvent venir contrecarrer les efforts menés en matière de préservation de la biodiversité, des espaces naturels et de la ressource en eau.

Ainsi, cet amendement propose de revenir sur le projet routier de contournement de Rothau qui sacrifiait la biodiversité, le paysage et la ressource en eau.

Amendement : page 20

APRÈS : *“ La Collectivité européenne d’Alsace s’engage pour la préservation des zones humides, la mise en œuvre d’une politique de reconquête de la biodiversité à travers des actions menées sur les trames vertes et bleues et le maintien de la continuité écologique sur les cours d’eau. ”*

AJOUTER :

“ Fort de cet engagement, le projet de contournement de Rothau, qui prévoyait la bétonnisation dans le lit majeur de la Bruche, est abandonné. ”

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN